



LES 12 HEURES A LA LOUPE

*Où comment les établissements
de l'AP-HP vous arnaque ...*

Au delà de tout ce que chacun peut penser du travail en 12 h 00, il a été constaté depuis quelques temps, un certain nombre de dysfonctionnements dans les établissements hospitaliers de l'AP-HP. Il ne s'agit pas ici de porter un quelconque jugement, mais d'alerter l'ensemble des personnels concernés, sur le fait que la mise en place du travail en 12 h 00 et son application avec le logiciel Gestime, a pour conséquence de léser les agents de jour.

**ON VOUS OBLIGE A TRAVAILLER 131 JOURS POUR GENERER 94 RR
ALORS QUE
LE PROTOCOLE DES 35H VOUS ACCORDE 97 RR POUR 128 JOURS DE TRAVAIL**

Il faut savoir ...

Que selon le protocole d'accord des 35h à l'APHP du 22 janvier 2002, les agents en 12h de jour doivent travailler

Et bénéficier de

- 128 jours
- 97 repos récupérateurs (RR)
- 25 congés annuels (CA)
- 11 jours supplémentaires (JS)
- 104 repos hebdomadaires (RH)

Or...

Depuis la mise en place du logiciel Gestime en 2003 fonctionnant en bonus-malus, les jours travaillés génèrent des droits au repos et donc les agents en 12h de jour doivent travailler

Pour bénéficier de

- 131 jours
- 94 repos récupérateurs (RR)
- 25 congés annuels (CA)
- 11 jours supplémentaires (JS)
- 104 repos hebdomadaires (RH)

Vous remarquerez que vous travaillez **3 jours de plus** pour 3 jours de repos en moins (ce qui représente en moyenne une économie pour l'APHP de 400€ par agent)

Tout cela sans compter le droit de chaque agent de jour comme de nuit d'avoir des jours « bonus » à savoir les SU (2 jours), le fractionné et les hors saisons (1 ou 2 jours voire 3) !!!!

**VOILA LA DEMONSTRATION
DU TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS !!
EXIGEONS L'APPLICATION DU PROTOCOLE DES 35 HEURES !!**